

Du 16 décembre 2024

ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE TAVERNY

OBJET
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC L'APUI 95

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Chantal HUET, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS, Mila CANAS et Jeanine PELAMOURGUES
Messieurs Marc REMOND et Mouloud ANIBA

Administrateurs absents excusés :
Monsieur David POTREL et Thomas BEDON

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS
Invitée: Madame Maud SAID – Assistante administrative

Nota- Le Maire, Présidente du CCAS certifie exécutoire cette délibération mise en ligne sur le site de la ville le 23/12/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R 123-21,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 19 décembre 2017 portant délégations de pouvoirs au Président ou au Vice-Président,

Vu le projet de convention de partenariat de l'APUI95,

Que la convocation du Conseil d'administration du CCAS a été faite le 11 décembre 2024

Considérant la nécessité pour le CCAS de pouvoir proposer des dispositifs d'hébergements aux publics isolés qui ne trouvent pas de logements pour des raisons économiques

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, autorise madame la Présidente, à signer la convention de partenariat avec l'Association Pour un Urbanisme Intégré du Val d'Oise.

Votes pour : 9

Vote contre :

Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp le 16 décembre 2024

Et que le nombre des membres en exercice est de : 11

Le Maire,
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

Lucile DREVET
